



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-354

Version PDF

Ottawa, le 8 juin 2010

**Diffusion Métromédia CMR inc.**  
Montréal (Québec)

*Demandes 2010-0505-9 et 2010-0506-7, reçues le 2 février 2010*

### Révocation de licences

1. Diffusion Métromédia CMR inc. a demandé la révocation des licences de radiodiffusion qu'elle détient relativement à son entreprise de programmation de radio de langue anglaise CINW et à son entreprise de programmation de radio de langue française CINF Montréal. La titulaire a informé le Conseil que ces stations ne sont plus en exploitation depuis le 29 janvier 2010.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** les licences de radiodiffusion attribuées à Diffusion Métromédia CMR inc. à l'égard des entreprises susmentionnées.

Secrétaire général